Image not found or type unknown

Dois je déposer une plainte au prudhomme

Par **baracuda**, le **02/12/2008** à **14:58**

bonjour je travail dans une entreprise ou il nous est possible de permuter nos horaires avec les collègues qui sont en repos afin de pouvoir prendre des jours de congé. hors pour moi cela m'est interdit depuis que j'ai refusé de venir faire des heures suplémentaires un jour ou cela m'etais impossible.
je voulais donc savoir si cette pratique était légale et si non est ce que je dois déposer une plainte au prudhomme
merci

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés